AR CONTROLE DE LEGALITE : 066-216601401-20240918-D_2024_109-DE en date du 30/09/2024 ; REFERENCE ACTE : D_2024_109

PYRENEES-ORIENTALES COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2024/109

Membres en exercice : 27 Membres présents : 18 Membres absents : 9

Dont membres représentés : 3

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit septembre à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

<u>Sont présents</u>: Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Yves ESCAPE, Catherine MIFFRE, Françoise CAMPREDON, Joël PACULL, Pascale PUY, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Yannick COSTA, Laurence BARBERA, Jean-Pascal GARDELLE, Karine CAROLA, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Carine DEVOYON, Christian FALZON, Xavier ROCA.

<u>Absents excusés ayant donné pouvoir</u>: Blaise FONS (pouvoir donné à Nathalie PIQUE), Jean TELASCO (pouvoir donné à Guy PALOFFIS), Laurent FOURMOND (pouvoir donné à Yannick COSTA)

<u>Absents excusés</u>: Chrystelle CARLOS, Evelyne SARRAZIN, Léocadie MENDEZ, Pascal-Henri BASSET, Nicolas OLIVE, Marc BILLES.

Secrétaire de séance : Jean-Pascal GARDELLE.

Date de la convocation: 12/09/2024

ATTRIBUTION MARCHES D'ASSURANCES 2025-2027

RAPPORTEUR: Jean-Paul BILLES

M. le Maire rappelle au conseil municipal la consultation lancée selon une procédure adaptée (MAPA) en application des articles 27 et 29 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour le renouvellement des assurances de la Commune.

Il rappelle les différents risques à couvrir, qui se répartissent en 6 lots :

- Lot 1 : Dommages aux biens et Annexes
- Lot 2 : Assurance des responsabilités et défense recours Dommages causés à autrui & individuelle accident
- Lot 3: Flotte automobile et accessoires
- Lot 4 : Protection juridique et défense pénale
- Lot 5 : Protection fonctionnelle
- Lot 6 : Risque Statutaire

Les offres reçues le 12 septembre 2024 ont fait l'objet d'une étude comparative par M. BOISSERIE Dominique, de la société Insurance Risk Management, dont la synthèse des propositions a été présentée en commission d'appel d'offres, qui propose les attributions suivantes :

- Lot 1/ Dommages aux biens et annexes: société ALLIANZ, TSA 11010, 92087 LA DEFENSE cedex, pour un montant de 13 601,02 € TTC/an.
- <u>Lot 2/ Assurance des responsabilités et défense recours</u> Dommages causés à autrui & individuelle accident : société **ALLIANZ**, TSA 11010, 92087 LA DEFENSE cedex, pour un montant **de 4 831,85 € TTC/an.**
- Lot 3/ Flotte automobile et accessoires : lot déclaré **infructueux** (absence d'offres).
- <u>Lot 4/ Protection juridique et défense pénale</u>: société **CFDP Assurances**, immeuble l'Europe, 62 rue de Bonnel, 69003 LYON, pour un montant de **1 291,62** € **TTC/an (dont 298,24** € **TTC/an de protection juridique** « **maître d'ouvrage** »).
- <u>Lot 5/ Protection fonctionnelle</u>: société **GROUPAMA** Méditerranée, maison de l'agriculture, Bâtiment 2, place Chaptal, 34261 MONTPELLIER cedex 2, pour un montant de **653,75** € **TTC/an.**
- <u>Lot 6/ Risque Statutaire</u>: société **CNP Assurances**, 4 place Raoul Dautry, 75716 PARIS cedex 15, pour un taux de cotisation de **4,85% de la masse salariale des agents affiliés à la CNRACL** (garanties retenues : décès, accidents/maladies professionnelles, congés longue maladie/durée et maternité/paternité/adoption) soit 43 239 € TTC/an.

M. le Maire propose d'attribuer les marchés tel que précités.

Le conseil municipal, ouï cet exposé, à l'unanimité des membres présents et représentés,

CONSIDERANT l'avis de la commission d'appel d'offres,

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres établi par M. BOISSERIE Dominique, de la société Insurance Risk Management ;

- ▶ **DECIDE** d'attribuer les marchés tels que précités ci-dessus, à savoir :
 - <u>Lot 1/ Dommages aux biens et annexes</u>: société **ALLIANZ**, TSA 11010, 92087 LA DEFENSE cedex, pour un montant de **13 601,02** € **TTC/an**.
 - <u>Lot 2/ Assurance des responsabilités et défense recours</u> Dommages causés à autrui & individuelle accident : société **ALLIANZ**, TSA 11010, 92087 LA DEFENSE cedex, pour un montant **de 4 831,85 € TTC/an.**
 - Lot 3/ Flotte automobile et accessoires : lot déclaré infructueux (absence d'offres).
 - <u>Lot 4/ Protection juridique et défense pénale</u>: société **CFDP Assurances**, immeuble l'Europe, 62 rue de Bonnel, 69003 LYON, pour un montant de **1 291,62** € **TTC/an (dont 298,24** € **TTC/an de protection juridique** « **maître d'ouvrage** »).
 - <u>Lot 5/ Protection fonctionnelle</u>: société **GROUPAMA** Méditerranée, maison de l'agriculture, Bâtiment 2, place Chaptal, 34261 MONTPELLIER cedex 2, pour un montant de **653,75** € **TTC/an.**
 - <u>Lot 6/ Risque Statutaire</u>: société **CNP Assurances**, 4 place Raoul Dautry, 75716 PARIS cedex 15, pour un taux de cotisation de **4,85% de la masse salariale des agents affiliés à la CNRACL** (garanties retenues : décès, accidents/maladies professionnelles, congés longue maladie/durée et maternité/paternité/adoption) soit 43 239 € TTC/an.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 066-216601401-20240918-D_2024_109-DE en date du 30/09/2024 ; REFERENCE ACTE : D_2024_109

▶ AUTORISE M. le Maire à signer ces marchés ainsi que tout document relatif à ces affaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme au registre des délibérations,

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES

Transmis en Préfecture le : Affiché le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <u>www.telerecours.fr</u>. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.